

DEMANDE DE LOGEMENT : ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016

A retourner dès que possible et impérativement avant le 5 juin 2015 directement à :

Direction des Relations internationales (à l'attention de Malek BOUSSOUALIM)
eMail : malek.boussoualim@univ-fcomte.fr

PROGRAMME EUROPEEN

ERASMUS + ☐

MUNDUS ☐

AUTRE CONVENTION

☐

Précisez :

.....

LIEU D'AFFECTATION :

BESANCON ☐

MONTBELIARD (studio uniquement) ☐

BELFORT ☐

1. Renseignements d'ordre général

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Nationalité : Sexe : F ☐ M ☐

Adresse dans le pays d'origine :

.....

Tél. : eMail :

2. Situation universitaire

Université d'origine :

Niveau d'études : ☐ licence ☐ master ☐ autre

Durée prévue du séjour en France :

Date d'arrivée :

3. Logement

Les étudiants d'échange sont logés en chambre individuelle sur le campus universitaire, (un descriptif des chambres et des tarifs sont disponibles sur le site internet du CROUS : www.crous-besancon.fr).

Merci de cocher le type de logement souhaité (la proposition du logement vous sera faite selon la disponibilité du moment) :

Chambre rénovée confort (douche+WC) : Besançon (Colette) ☐ / Belfort (Duvillard) ☐

Chambre rénovée (Besançon uniquement Colette) ☐

Studio (Montbéliard(Thom) et Belfort (Sartre) ☐

Ces types de logement sont ouverts à l'ALS (voir Aides au logement)

**IMPORTANT : LE NON-RESPECT DE LA DATE D'ARRIVEE ENTRAINE L'ANNULATION DE
RESERVATION DE LA CHAMBRE**

4. Attention

- A Besançon, vous devez vous présenter à l'accueil de la résidence Colette (Bâtiment Stendhal) qui est ouvert 7j/7 24h/24
- A Belfort (Résidence Duvillard), un accueil est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30.
- A Montbéliard (Résidence René Thom) et Belfort (Résidence Braudel), le concierge prendra rendez-vous avec l'étudiant (le numéro de l'étudiant sera communiqué au concierge)
- Le montant du loyer est calculé à partir du 1^{er} du mois quelle que soit votre date d'arrivée
- Lors de votre arrivée, la remise des clés est subordonnée :
 - au versement d'une provision égale à un mois de loyer
 - au paiement du premier mois de loyer. Ensuite les paiements doivent être effectués régulièrement entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois.

Pour tout logement : préavis de départ = 1 mois

5. Aides au logement

Les chambres individuelles bénéficient de l'A.L.S, et les appartements de l'A.P.L (www.caf.fr)

A.L.S. (Allocation Logement à Caractère Social), d'un montant moyen de 80 € par mois est ouverte aux étudiants sous certaines conditions relatives aux ressources et au logement. Les étudiants peuvent bénéficier de l'A.L.S. quand ils sont logés en chambre individuelle ou en studette en résidence universitaire.

☛: *Un mois de carence est applicable au versement de l'ALS.*

A NOTER

La Caisse d'Allocations Familiales est seule compétente pour examiner les dossiers et déterminer le montant de l'aide qui dépend de vos ressources et du montant du loyer.

Les dossiers de demande de l'ALS et de l'APL sont à constituer dès votre arrivée sur le site www.caf.fr.

Rappel concernant l'envoi de l'imprimé de demande de logement

A retourner impérativement par email à :

malek.boussoualim@univ-fcomte.fr

Aucun dossier ne doit être envoyé directement au CROUS.

Date

Signature de l'étudiant(e)